

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en personne morale sous le nom

COMITÉ ENVIRONNEMENT DE
SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

FAIT À QUÉBEC LE 8 DÉCEMBRE 2006

Déposées au registre le 8 décembre 2006
sous le numéro d'entreprise du Québec 1164119035




Registraire des entreprises adjoint par intérim


Contresignataire

1- Requerants - Un minimum de trois requérants est requis.

Les requérants demandant des lettres patentes sont :

Nom et prénom Béliveau Johanne		Profession ou occupation assistante de recherche	
N 450	Nom de la rue de l'Anse	Appartement	
Municipalité/ville Saint-Marc-sur-Richelieu	Province/État Québec	Code postal J 0 L 2 E 0	Pays Canada
Nom et prénom Almgren Susan		Profession ou occupation artiste	
N 579	Nom de la rue Richelieu	Appartement	
Municipalité/ville Saint-Marc-sur-Richelieu	Province/État Québec	Code postal J 0 L 2 E 0	Pays Canada
Nom et prénom Boivin Pierre		Profession ou occupation retraité	
N 820	Nom de la rue Françoise Loranger	Appartement	
Municipalité/ville Saint-Marc-sur-Richelieu	Province/État Québec	Code postal J 0 L 2 E 0	Pays Canada

2- Siege - Inscrire le lieu au Québec où sera établi le siège de la personne morale.

450, de l'Anse
Saint-Marc-sur-Richelieu
Québec J0L2E0

3- Premiers administrateurs - Sous les requérants peuvent être premiers administrateurs ou administrateurs provisoires. Un minimum de trois administrateurs est requis.

Inscrire le nom et le prénom des premiers administrateurs ou des administrateurs provisoires de la personne morale :

- | | |
|---------------------|------------------|
| 1. Béliveau Johanne | 2. Almgren Susan |
| 3. Boivin Pierre | 4. |
| 5. | 6. |
| 7. | 8. |

4- Immeubles - Inscrire l'une ou l'autre de ces informations.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est _____ 500 000 \$

ou

les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale sont limités à _____ \$.

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante, et numéroter les pages. Citer à lieu

5- Objets

Le ou les objets pour lesquels la constitution en personne morale est demandée sont :
(inscrire les buts poursuivis)

À des fins purement sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, le mandat de ce comité est de sensibiliser et soutenir la population dans le maintien et l'amélioration de la santé de l'environnement du village et de la région. Cela peut être fait en favorisant les actions quotidiennes, le développement d'une conscience collective et l'expression des préoccupations environnementales.

Les sujets principaux abordés sont les suivants:

- . Réflexion, discussion et information sur l'environnement,
- . Alimentation et agriculture biologique,
- . Réduction, consommation responsable et équitable,
- . Gestion des matières résiduelles et recyclage
- . Maison et jardinage écologique,
- . Préservation de la qualité de l'eau et le non-gaspillage de cette ressource,
- . Qualité de l'air, efficacité énergétique et transports,
- . Conservation des boisés, bandes riveraines et éco-systèmes,
- . Qualité de vie, niveau de bruit et paysages.

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numéroter les pages. S'il y a lieu.